

75206.

Brutails (J. A.)

Brutails (J. A.) -

L'Expertise judiciaire en écritures. Souvenirs  
et réflexions.

---

## L'expertise en écriture

(1)

Parmi les mesures d'instruction utiles pour parvenir à la découverte de la vérité, il n'en est peut-être pas qui aient provoqué autant de critiques que les expertises en écritures.

En matière criminelle, le faux est puni de la peine particulièrement grave des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il est commis par un fonctionnaire ou un officier public dans l'exercice de ses fonctions, et de la peine des travaux forcés à temps lorsqu'il est commis par toutes autres personnes en matière d'écriture authentique et publique, de commerce et de banque, soit par contrefaçon ou altération d'écritures ou de signatures, soit par fabrication de conventions, dispositions, obligations ou décharges, ou par leur insertion après coup dans les actes, soit par addition ou altération de clauses, de déclarations ou de faits que ces actes avaient pour objet de recevoir et de constater.

Souvent l'accusé auquel on représente l'acte soupçonné d'être falsifié se refuse de se reconnaître l'auteur de la fraude. Quelquefois un ensemble de circonstances extérieures — erreur ou contrefaçon si grossière qu'elle désigne clairement l'auteur, qualité particulière d'un papier peu fréquent et dont on retrouve des feuillets en sa possession, intérêt très évident présenté avec une maladresse trop apparente — permet de confondre un coupable. Mais, fréquemment aussi, la fraude est habile, les soupçons légers et plus ou moins justifiés. Le juge, mal préparé à des recherches graphiques, chimiques, physiques et quelquefois psychologiques, est personnel-

lement désarmé et doit s'en remettre à l'expert, dont la charge apparaît alors singulièrement lourde. Son avis sera d'un grand poids dans la décision : l'honneur et la fortune des personnes est entre ses mains. Pussort, commissaire du roi lors de la rédaction de l'ordonnance de 1667, observait que « l'expert est beaucoup plus juge de l'affaire que le juge lui-même ».

Si l'expert pratiquait une science exacte, son travail ne laisserait pas de place à l'erreur, mais, à vrai dire, la comparaison d'écritures est un art rendu fragile par l'imprudence ou l'incompétence de beaucoup de ceux qui l'ont exercé.

De tout temps, les magistrats ont considéré l'expertise en écriture comme susceptible de fournir une indication précieuse, mais non une certitude absolue, et il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet les principes de notre ancien droit.

On connaît la fameuse théorie des preuves légales sur laquelle reposait notre vieille procédure criminelle. Les légistes n'admettaient point la doctrine de l'intime conviction qui est celle que nous pratiquons aujourd'hui. Par un effort remarquable d'imagination, ils s'étaient efforcés d'examiner chacun des événements qui peuvent se présenter au cours d'un procès, et, considérant la conséquence logique des faits, ils en avaient prescrit le degré de gravité et indiqué la force ou la légèreté. Ainsi l'intime conviction du juge importait peu. Trois grandes catégories de preuves avaient été envisagées, divisées elles-mêmes en sections et en sous-sections : on connaissait les preuves complètes, les indices prochains ou demi-preuves et les indices lointains ou adminicules. La preuve complète entraînait à elle seule la condamnation, même en cas d'hésitation du juge. L'indice prochain était constitué de présomptions très graves, mais non suffisantes pour entraîner une condamnation définitive. Il pouvait servir à provoquer l'aveu par la torture, et cet aveu, joint aux indices, fournissait la preuve complète. Enfin l'adminicule, constitué de présomptions légères, ne pouvait qu'émouvoir le juge, suffisait à faire ouvrir une

information et aidait à découvrir les indices prochains qui procuraient le moyen de trouver la preuve complète.

Cette théorie contestable souleva, avec juste raison, les plus sérieuses critiques. En vain, en effet, les jurisconsultes les plus subtils s'étaient-ils efforcés, par un prodigieux effort de raisonnement et d'analyse, de mesurer le poids des preuves à eux soumises. La classification ne fut jamais qu'une œuvre de jurisprudence continuellement remaniée et toujours arbitraire : jamais on ne put dresser de liste complète des indices prochains et éloignés.

En ce qui concerne l'expertise en écritures tous les juristes, s'inspirant d'ailleurs de la Novelle XLIX de Justinien, étaient pourtant d'accord : « La certitude, dit l'un d'eux, est au-dessus de la portée de leur art. Le fait de la conformité opère la présomption que les écritures comparées sont de la même main, le fait de la dissimilitude opère la présomption que les écritures comparées ne sont pas de la même main : mais, de ces présomptions à la preuve, il y a loin. »

Ainsi concluait-on que la question de savoir si les écritures comparées sont ou ne sont pas du même auteur ne peut être qu'incertaine et conjecturale. L'expertise ne pouvait jamais faire preuve entière. Cette doctrine fut définitivement admise par l'ordonnance de 1737.

On peut dire que l'unanimité des commentateurs avait contribué à la faire établir : Cujas, Maenochius, Mornac, Le Vayer, Danty, Bornier, Boutaric, Duperrey, auteurs du seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, n'éprouvaient pas d'hésitations.

Raveneau, maître-écrivain, convenait lui-même de l'incertitude de son art en son *Traité des inscriptions de faux* paru en 1666. A peine trouverait-on deux auteurs comme Bleagny et Vallain, l'un et l'autre également maîtres écrivains, pour soutenir, le premier en 1699 dans un *Traité de la manière de procéder à toutes les vérifications d'écritures*, le second en 1761 dans un *Traité sur la comparaison des*

écritures, que la décision des experts fait preuve entière et légale. Leur avis fut considéré comme négligeable et on jugea seulement que, si l'expertise est suffisante pour déterminer le juge à prononcer la décharge de l'accusé auquel on objecte un écrit que les experts estiment n'être pas de sa main, on doit être très réservé lorsqu'il est question de prononcer une condamnation en vertu d'un écrit que l'on oppose à une personne qui le dénie. Il semblait seulement que l'avis de l'homme de l'art ne pouvait former qu'une présomption plus ou moins forte selon les circonstances et selon les motifs que les experts avaient donnés à leurs dépositions.

A la vérité, cette opinion prudente était justifiée par des erreurs retentissantes citées dans tous les répertoires de jurisprudence du temps.

En 1689, des chanoines de Beauvais, accusés d'avoir écrit des lettres subversives, furent arrêtés et conduits à Vincennes. Interrogés par La Reynie, ils reconnaissent leur écriture et ne protestèrent qu'après avoir connu le contenu des documents incriminés. L'imitation parfaite avait trompé non seulement les experts, mais eux-mêmes. Le véritable coupable fut découvert par la suite et pendu.

En 1691, un commis au greffe du Parlement dénia la signature de son frère apposée au bas d'une contre-lettre. Quatre experts la déclarèrent véritable, puis sept autres l'affirmèrent fausse.

En 1718, le cardinal de Bissy et l'abbesse de Jouarre recurent des lettres anonymes injurieuses. Sept experts successifs conclurent à la culpabilité d'un vicaire, qui fut condamné et reconnu plus tard innocent.

Nous n'avons volontairement rappelé que des erreurs fort anciennes pour méner toutes les susceptibilités : est-il nécessaire de dire que la grande prudence recommandée aux anciens magistrats demeure un principe nécessaire.

Il faut reconnaître pourtant que des erreurs anciennes et des récits presque traditionnels ont jeté dans l'esprit du public un injuste discrédit sur les experts en écriture, qui n'ont pas cessé, par des travaux

considérables, d'apporter plus de précisions à leurs conclusions et plus de garanties à la justice. Il est le bon ton de sourire lorsqu'on parle d'expertises en écritures et d'en invoquer la prétendue faille : c'est mal connaître l'état actuel de la question et les résultats obtenus.

Jusqu'au dix-neuvième siècle, on s'appliquait trop exclusivement à la seule technique de l'écriture. Les praticiens parlaient des ressemblances et des dissemblances sans se rendre bien compte que toutes n'avaient pas une portée égale, et leurs travaux sont devenus aujourd'hui à peu près inutilisables. Changeant de système, les experts d'aujourd'hui ont cherché la solution des problèmes par des méthodes très diverses dont on peut dire que, si aucune n'aboutit à établir des lois et ne donne de certitude absolument scientifique, du moins chacune apporte des garanties nouvelles et procure des moyens d'investigation plus parfaits.

C'est au laboratoire qu'on étudie souvent le document et la graphométrie s'occupe surtout de mesurer. Tantôt qualitative, elle discerne les modalités particulières de l'écriture et les classe pour les distinguer par élimination ; tantôt quantitative, elle exprime par des nombres et réduit en chiffres toutes les valeurs jugées mesurables comme la hauteur des lettres, la largeur des espaces, l'inclinaison des jambages, le rapport proportionnel des majuscules et des minuscules, etc... La photographie qui permet de reproduire et d'agrandir, la chimie qui permet d'analyser les encres et les papiers, la physique qui fournit de précieux instruments d'optique sont aujourd'hui un aide indispensable.

Certains experts cherchent la vérité dans une méthode dite graphologique qui s'attache surtout à définir le caractère personnel de l'écriture soumise à l'examen. L'écriture n'est plus alors considérée comme un tracé indifférent, mais comme l'expression d'un caractère révélé par l'impulsion, l'orientation, l'étendue, etc... « La personnalité de l'homme, dit M. Crépieux-

Jamin, se révèle dans toutes ses manières d'être, dans son attitude, sa voix, ses gestes, ses paroles, mais ces expressions sont fugitives, tandis que l'écriture subsiste : c'est une mimique inscrite, une allure fixée. Il n'est pas d'instrument comparable à l'écriture pour étudier la nature humaine. »

Le reproche qu'on pourrait adresser à ceux qui pratiquent ces méthodes si diverses est peut-être de trop s'attacher chacun à une école particulière et de manquer d'éclectisme. Trop convaincus de l'excellence d'un système, ils ont souvent pour les autres un mépris exagéré et refusent d'y recourir. C'est quelquefois en mettant en œuvre toutes les ressources des différents procédés d'investigation qu'ils parviendraient à conclure avec le plus de certitude.

Très souvent, malgré le recours de la science et de la psychologie, certaines falsifications échappent à la perspicacité des graphomètres et des graphologues. Il faut bien, alors, recourir à la vieille méthode fondée sur la seule comparaison des écritures. Les difficultés rencontrées par les hommes de l'art sont grandes. Ils doivent tenir compte d'un grand nombre d'éléments extérieurs comme les circonstances dans lesquelles l'écrit a été tracé par un homme de sang-froid ou sous le coup de l'émotion, récemment ou autrement, par un individu jeune ou vieux, malade ou bien portant.

C'est pour cette expertise-là, peut-être la plus délicate de toutes, que M. Brutails a composé un volume qui constitue le meilleur et le plus prudent des manuels. Il multiplie les conseils et ne néglige aucune précaution pour écarter les sources d'erreurs. Sous une forme simple et particulière claire, il a dégagé les principes généraux qui doivent guider l'expert, posé des règles raisonnables, exprimé des douces nécessaires et fixé une méthode qui, sans viser à la rigueur scientifique, doit donner à celui qui l'emploie tous les apaissements de conscience.

MAURICE GARÇON.

(1) Brutails. L'expertise judiciaire en écritures. — Sirey, édit.

(Reproduction interdite.)

M. Charles Chaumet, ministre du commerce et des P.T.T., interrogé au moment de son départ pour Rambouillet sur la manifestation organisée hier par les postiers des centraux télégraphiques et téléphoniques de Paris, a fait les déclarations suivantes :

Je publierai ce soir un appel aux postiers. Ils sont d'ailleurs prévenus que ceux qui provoqueraient une nouvelle interruption du service seraient immédiatement suspendus de leurs fonctions, et que des sanctions sévères seraient prises à leur égard.

En ce qui concerne les raisons profondes du mouvement d'hier, le ministre du commerce, qui vient de passer quelques jours en province, a indiqué qu'il avait pu constater dans le personnel de l'administration des postes, à tous les degrés de l'échelle, un mécontentement général, provoqué par les décisions récentes de la commission de révision des traitements.

Tous, a-t-il ajouté, depuis le plus haut fonctionnaire jusqu'au plus petit surnuméraire, considèrent que, dans cette question de la péréquation, leur dignité professionnelle est tout autant engagée que leur intérêt matériel.

Quoi qu'il en soit, l'état d'esprit des postiers reste ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire au-dessus de tout éloge. En tout état de cause le gouvernement ne pourrait d'ailleurs pas tolérer le renouvellement des incidents d'hier.

D'autre part, a conclu le ministre, les décisions de la commission de révision des traitements ne sont pas définitives et le gouvernement, qui est en quelque sorte, pour l'instant, dessaisi de l'affaire, aura à dire son mot après que cette commission aura achevé ses délibérations.

## LA SÉANCE

Le Conseil des ministres a pris fin vers 12 h. 45.

### La situation au Maroc

Au cours de la séance, le président du Conseil a fait connaître à ses collègues les derniers renseignements reçus sur la situation au Maroc, qui va s'améliorer de jour en jour, en même temps que les autorités reçoivent de nouvelles demandes de soumission provenant de différentes tribus.

### En Syrie

De Syrie, il a été reçu confirmation d'un échec grave subi par les Druses. M. Painlevé a donné des indications sur les conditions dans lesquelles s'effectue la préparation d'une colonne qui doit se diriger sur Soueida.

### La S. D. N.

M. Briand, ministre des affaires étrangères, a fait part au Conseil de l'état des travaux qui se

## Promotions et nominations dans l'armée

Le président du Conseil, ministre de la guerre, a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel sont promus ou nommés :

Dans les troupes métropolitaines :

Au grade de général de division le général de brigade Chabord ;

Au grade d'intendants militaires les sous-intendants militaires de 1<sup>re</sup> classe Souriouk et Philbois.

Dans les troupes coloniales :

Au grade de général de division les généraux de brigade Frangeris Querette et Yung ;

Au grade de général de brigade les colonels Mechet Thiry et Freyenberg.

Dans le corps de l'intendance des troupes coloniales :

Au grade d'intendant général l'intendant militaire Montarou ;

Au grade d'intendant militaire le sous-intendant militaire de 1<sup>re</sup> classe Bailly.

Enfin M. Painlevé a également soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel le général Barthélémy, commandant la 37<sup>e</sup> division d'infanterie est nommé au commandement du 30<sup>e</sup> corps d'armée (Armée du Rhin).

### Nouvelles déclarations de M. Chaumet

Après la séance du conseil, M. Chaumet, ministre du commerce et des P.T.T., a fait aux représentants de la presse les déclarations suivantes : — ED. BY.

deux représentants dans les localités intéressées afin de se rendre compte sur place du bien fondé de ces accusations.

Le gouvernement britannique et le gouvernement de l'Irak, conclut la note, accueilleraient la présence d'un tel représentant avec satisfaction et lui apporteraient toute l'assistance nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche. — (Havas.)

## (PAR TÉLÉPHONE DE NOTRE CORRESPONDANT)

### Le cas de la Chine et celui de Costa-Rica

Genève, le 22 septembre.

L'Assemblée de la S.D.N. a tenu une séance plénière ce matin et a voté après un court débat une série de résolutions acceptées déjà par ses commissions.

Elle a pris une décision intéressante en ce qui concerne l'appel que la Chine avait adressé à l'Assemblée pour lui demander de considérer avec sympathie et conformément à l'article 19 sur la modification des traités devenus inapplicables — la situation internationale actuelle de la Chine. On a accepté sans opposition les projets de résolution que les délégués chinois avaient rédigés dans ce sens.

L'Assemblée a pris connaissance avec une visible satisfaction des propositions que lui a présentées M. Montigny, délégué français et exprimé le vœu que la République de Costa-Rica dont on apprécie beaucoup la collaboration à la S.D.N. revienne sur sa décision qui avait été causée par un malentendu, de donner sa démission. Partout la journée a été calme.

Beyrouth, 22 septembre. — Avant le commencement des opérations dans le Djebel Druse, le général Sarrail s'est rendu à Damas, où il a établi son poste de commandement. Partout la journée a été calme.

## M. Raditch s'en prend aux délégués russes

Genève, le 21 septembre. — Je vous parlais récemment du maharajah de Patiala et de la curiosité dont il est ici l'objet. C'est une curiosité d'un ordre plus relevé qui s'est attachée à la personne de M. Stepan Raditch, délégué du royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Tout le monde connaît ses démêlés avec le trône, avec M. Pachitch, avec la Serbie entière. Tout le monde sait aussi qu'il s'est réconcilié dernièrement avec le gouvernement de Belgrade et qu'il en a fini, désormais, avec la politique d'opposition. Rien de plus intéressant, au surplus, que la conversation de ce démagogue très intelligent, très sincère et très loquace. Il n'a qu'un tort, c'est de faire parfois un emploi, au moins inattendu, de ses remarquables qualités. C'est ainsi qu'il a rempli d'amertume et presque de désespoir par un discours singulier des nombreux émigrés russes qui assistaient, samedi dernier, à la séance de la V<sup>e</sup> Commission. On discutait un rapport du B.T.T. sur les secours à donner aux réfugiés

au Maroc espagnol.

Madrid, le 22 septembre. — On mande de Melilla aux journaux que le câble télégraphique reliant Morronuevo à l'île d'Alhucemas étant rompu en divers endroits, par suite de la mauvaise qualité du matériel, on a renoncé à le remettre en état, et les télégraphistes chargés de ce service sont rentrés à Melilla.

Madrid, le 22 septembre. — Des groupes

ennemis ont attaqué hier à coups de fusil l'îlot Velez-Gomera; aucun blessé.

Selon l'A. B. C., l'avance de la colonne débarquée à Cebadilla doit commencer aujourd'hui; depuis hier, la préparation d'artillerie est commencée.

Ziwer pacha, président du Conseil des ministres d'Egypte, est arrivé à Paris venant d'Aix-les-Bains. Il a été reçu à la gare de Lyon par Fakhry pacha, ministre d'Egypte en France. Le président du Conseil compte séjourner un mois à Paris avant de rentrer en Egypte.

*Le Kurjer Polski* publie la déclaration suivante, faite par M. Paul Boncour à son représentant à Genève : « Le pacte oriental est une conséquence nécessaire du pacte occidental. Aussi, la conclusion simultanée de deux pactes solidaires est-elle la seule garantie de la paix. C'est à ce point de vue que se place la délégation française. »

## La situation en Syrie

Beyrouth, 21 septembre. — Voici des renseignements complémentaires sur les dernières opérations en Syrie.

Les Druses ont lancé hier une violente attaque contre la ville de Messifrey, au sud de Soueida, dans le but de s'emparer des dépôts de chevaux et de mulets. Il y a eu des combats acharnés dans les rues. Les rebelles ont subi un rude échec. Ils ont perdu 500 tués et autant de blessés et abandonné plusieurs étendards.

Le bataillon qui défendait Messifrey a perdu un officier. Il y a une cinquantaine de blessés.

Le même jour Soueida a été également attaqué au sud par les Druses. Un de nos soldats a été blessé.

Beyrouth, 22 septembre. — Avant le commencement des opérations dans le Djebel Druse, le général Sarrail s'est rendu à Damas, où il a établi son poste de commandement. Partout la journée a été calme.

20 à 20,25.

reprend à 1.340.

A TERME	Précéd. clôture	Dernier cours	AU COMPTANT		Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
			Précéd. clôture	Dernier cours					
Banq. de France.....	7875 ..	7900 ..	3 0/0 ..	46 60 ..	46 15 ..	46 15 ..	Ville Paris 1871 3/0/0	319 ..	319 ..
— d'Algérie.....	4305 ..	612 ..	3 0/0 amortissable.	53 25 ..	53 25 ..	53 25 ..	— 1875 4 0/0	346 ..	347 ..
— Nat. de Crédit.....	612 ..	1255 ..	3 1/2 0/0 amort....	82 ..	.. ..	.. ..	— 1898 2 0/0	194 ..	194 ..
— de Paris.....	1255 ..	1252 ..	5 0/0 1915-1916 ..	55 55 ..	55 05 ..	55 05 ..	— 1912 3 0/0	158 ..	158 ..
Bang. Union Paris.....	820 ..	820 ..	4 0/0 1917 ..	45 75 ..	45 30 ..	45 30 ..	— 1915 5 0/0	272 ..	274 ..
Comp. Algérienne.....	990 ..	983 ..	4 0/0 1918 ..	46 10 ..	45 80 ..	45 80 ..	— 1921 5 3/4	395 ..	395 ..
Compt. d'Escompte.....	886 ..	884 ..	5 0/0 1920 amort..	74 45 ..	74 25 ..	74 25 ..	Fonc. 1895 2 80 0/0.	216 ..	215 ..
Créd. Comm. France.....	621 ..	621 ..	6 0/0 1920 ..	64 50 ..	64 85 ..	64 85 ..	— 1903 3 0/0/0 ..	227 ..	230 ..
Crédit Foncier.....	1294 ..	1298 ..	Ch. de feu Etat 4/0/0 ..	213 ..	223 ..	223 ..	— 1913 3 1/2 0/0	225 ..	225 ..
— Lyonnais.....	1490 ..	1485 ..	Bons 6 0/0 1922 ..	488 50 ..	491 75 ..	491 75 ..	Comm. 1892 2 60 0/0 ..	220 ..	225 ..
— Mob. Franç.....	460 ..	460 ..	— 6 0/0 1923 (1*)	474 ..	475 ..	475 ..	— 1908 3 0/0 ..	220 ..	220 ..
Société Générale.....	785 ..	785 ..	— 6 0/0 1923 (2*)	492 50 ..	494 75 ..	494 75 ..	— 1912 3 0/0 ..	117 ..	117 75 ..
Rente Foncière.....	4070 ..	4189 ..	Maroc 5 0/0 1918 ..	306 ..	308 ..	308 ..	— 1920 5 1/2 0/0 ..	305 ..	302 50 ..
Suez (Canal Marit.).....	10840 ..	10895 ..	Créd. Nat. 5 0/0 1919 ..	324 ..	326 ..	326 ..	— 1922 6 0/0 ..	310 ..	317 ..
— Parts Fond.....	9600 ..	9680 ..	— 5 0/0 1920 ..	416 ..	418 ..	418 ..	— 1923 8 0/0 ..	314 ..	320 ..
— Société Civile.....	15450 ..	15600 ..	— 6 0/0 1922 (1*)	484 ..	482 ..	482 ..	— 1921 8 1/2 ..	357 ..	358 ..
Est.....	634 ..	634 ..	— 6 0/0 1922 (2*)	482 ..	482 ..	482 ..	Est 6 0/0 ..	309 ..	310 ..
Lyon.....	830 ..	830 ..	— 6 0/0 1923 (1*)	386 50 ..	370 ..	370 ..	— 4 0/0 ..	226 ..	228 ..
Midi.....	638 ..	638 ..	— 6 0/0 1923 (2*)	379 ..	388 ..	388 ..	— 3 0/0 nouveau ..	220 ..	216 50 ..
Nord.....	980 ..	973 ..	Houïl. N. etp-de-Q. 6/0/0 ..	376 ..	375 ..	375 ..	Paris-Lyon 6 0/0 ..	304 ..	308 ..
Orléans.....	753 ..	753 ..	— 6 0/0 1922 ..	364 ..	365 ..	365 ..	— 4 0/0 ..	231 ..	232 ..
Métropolitain.....	420 ..	420 ..	B. de l'Indo-Chine ..	3250 ..	3275 ..	3275 ..	— 3 0/0 fus ..	210 ..	205 25 ..
Dist. d'Elect. (Paris).....	884 ..	885 ..	B. Europe cent. (ord.) ..	58 ..	58 ..	58 ..	Midi 5 0/0 ..	250 ..	249 50 ..
C' Gén. d'Electricité.....	1391 ..	1370 ..	B. des Pays du Nord ..	317 ..	317 ..	317 ..	— 3 0/0 nouveau ..	208 ..	208 ..
Thomson-Houston.....	323 ..	320 ..	Sté Fin. Franc. et Col. ..	2355 ..	2345 ..	2345 ..	Nord 6 0/0 ..	339 ..	342 ..
Elect. Métall.....	1175 ..	1215 ..	Société Marseillaise ..	415 ..	416 ..	416 ..	— 4 0/0 ..	283 ..	283 ..
Forges Nord et Est.....	198 ..	200 ..	Sté Nanc. du Crédit ..	240 ..	240 ..	240 ..	— 3 0/0 nouv. sé. B ..	238 ..	243 ..
Tréfiler. du Havre.....	171 ..	171 ..	Nord-Sud ..	188 ..	186 ..	186 ..	— 2 1/2 0/0 ..	212 ..	215 ..
Courrières.....	638 ..	638 ..	Câbles télégraphiq ..	406 ..	405 ..	405 ..	Orléans 6 0/0 ..	297 ..	301 ..
Lens.....	331 ..	331 ..	Electricité de Paris ..	1260 ..	1270 ..	1270 ..	— 3 0/0 1884 ..	210 ..	212 ..
Boîte.....	427 ..	430 ..	Forc. mot. du Rhône ..	795 ..	795 ..	795 ..	— 2 1/2 1895 ..	190 ..	193 75 ..
Platine.....	710 ..	730 ..	Gaz de Paris ..	310 ..	3				

Paris, 15 mars 1929

Mon cher confidé et ami,

J'ai reçu de Toulouse  
votre Expertise judiciaire en  
écritures. Tout de suite je me  
suis mis à l'œuvre travail  
guerous avec bien voulu me  
communiquer le manuscrit et  
j'ai constaté avec quel soin,  
quel souci de perfection vous  
l'avez repris et retravaillé  
encore.

C'est un vade-mecum pour  
nous tous, les vieux routiers  
comme les débutants. Que

d'observations fines ou profondes,  
que d'excellents conseils votre  
expérience nous prodigue là !  
Je m'y reporterai souvent  
comme au support à la fois le  
plus souple et le plus résistant  
auquel nous puissions nous  
appuyer. Et queels bons coups  
d'épinglé aussi dans certains  
grosses ballons gonflés devant !  
Je suis de votre avis : il  
fallait que ces vérités fussent  
dites, et dites par un homme  
comme vous.

Merci donc, mon cher  
confidé et ami, pour votre  
précieux cadeau, le plus utile

assurement que j'ais reçu  
depuis longtemps. Merci aussi  
de m'avoir nommé de  
façon si flatteuse dans  
votre avant-propos. C'en  
est un honneur dont je sens tout  
le prix.

Reçus, monsieur le cher  
conféré, avec mes félicitations  
les plus vives, l'assurance  
de mes sentiments tout dévoués.

Almanach

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE & DES BEAUX-ARTS  
COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

COURS SPÉCIAL DE L'ARCHITECTURE & DES ARTS QUI S'Y RATTACHENT

**CONFÉRENCES HORS SÉRIE**

Le Lundi 15 Mai 1922.

L'Architecture Monastique en France aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> Siècles

par M. Marcel AUBERT, Docteur ès-Lettres, Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre.

Le Lundi 22 Mai 1922

L'Architecture des Jardins aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> Siècles

par M. Pierre de NOLHAC, Conservateur-Honoraire des Musées de Versailles et de Trianon, Directeur du Musée Jacquemart-André.

Le Lundi 29 Mai 1922.

La Géographie Monumentale de la France aux Époques Romaine et Gothique

par M. BRUTAILS, Membre de l'Institut.

---

Ces Conférences auront lieu aux dates indiquées à 17 h. dans la petite Salle des Fêtes du Trocadéro (*entrée place du Trocadéro*).

---

**CARTE VALABLE POUR DEUX PERSONNES**

# LE TOUR DU MONDE

---



SOUVENIR  
DE  
**Deux Sportmens Tchécoslovaques**  
DE PRAGUE  
(envoyés par le "SPORTING CLUB" de Tchécosl.)

---

Le prix de la Carte est à la bonne volonté  
des personnes qui nous l'achètent

**POUR TOUS, MERCI !**

---

# **WELTREISE**

---

Zür Erinnerrüng von zwei  
Tschechischen aus Prague (ges-  
chickt mit dem Tschechischen  
“Sporting Club”).

**PREIS DER KARTE FREI**





Puis il revit y.

38<sup>e</sup> RUE DENFERT-ROCHEREAU

lorsqu'il le bouscula.

J'ai attendu quelque temps avant de faire le corresp. mardi du huis de M. Brulais parceque j'ai pensé qu'il aurait plus intérêtement pour l'auteur et pour les lecteurs de donner à l'article l'exemple d'un feuilletton. Vous savez que la place est rare dans les colonnes des feuilles et qu'en particulier aux Debats le feuilletton ne se prend pas très grand espace. La place est disputée et je n'aurai guère qu'un seul seg de deux ou trois par mois. Mon prochain article doit paraître aux suivants en mai 22. J'ai reçu hier le manuscrit, j'attends

LIBRARY-UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES

M. il donnera satisfaction à votre ami.

Veuillez agréer, si vous peu, l'expression de mes respectueux sentiments

Maurice J. Fox

# VERS LE BERTILLONNAGE DE L'ÉCRITURE

*Entretien avec... 3/III 25*

## Un nouveau mode de recherche et d'identification des malfaiteurs

Paris, 2 décembre. — M. Solange Pellat, expert judiciaire, président de la Société technique des experts en écritures, a fait mardi après-midi, à l'Académie des sciences morales et politiques, une intéressante communication sur « Un nouveau mode de recherche et d'identification des délinquants ».

A l'issue de la séance M. Solange Pellat a bien voulu m'exposer le sujet de sa communication :

« Ce nouveau mode de recherche et d'identification, m'a déclaré le président de la Société technique des experts en écritures, est le bertillonnage des autographes. La justice a souvent entre les mains un autographe d'un malfaiteur dont la personnalité est ignorée : une lettre ayant servi à tendre un piège, un factum narquois laissé avec ostentation sur les lieux d'un acte de sabotage, un papier tombé d'une poche, un faux chèque, etc. La question qui se pose est de savoir s'il est possible d'utiliser ces documents de la même façon qu'on utilise les empreintes digitales. Est-il possible d'établir le bertillonnage des écritures ? »

» Je réponds affirmativement, et j'ajoute que les Allemands utilisent cette judicieuse méthode de recherche depuis 1909.

» L'auteur de cette nouvelle méthode est M. Hans Schneickert, haut fonctionnaire de la police judiciaire de Berlin et expert en écritures. M. Schneickert a collectionné les écritures des personnes arrêtées, puis il a classé ces documents selon des signes purement graphiques. Ces signes sont divisés en six groupements d'après la forme des mouvements de liaison. Chacun de ces groupements se subdivise en trois nouveaux groupements d'après le nombre moyen des liaisons existant entre les lettres et à l'intérieur des mots. On arrive ainsi à dix-huit groupes, dont chacun se subdivise de nouveau en trois groupements d'après le degré de complication de l'écriture. Nous arrivons ainsi assez facilement à cinquante-quatre subdivisions. Mais ce n'est pas tout.

» Chacun de ces cinquante-quatre groupes se subdivise à son tour d'après certains signes caractéristiques tels que : dimension de l'écriture, degré de tassemant intérieur, caractère artistique ou vulgaire, etc.

» La catégorie finale à laquelle appartiennent une écriture une fois fixée, on se trouve en présence de types de comparaison relativement restreints, et l'identification est assez aisée pour un spécialiste.

» Cette méthode donne d'excellents résultats en Allemagne, où elle est officiellement pratiquée et où elle double heureusement le service des empreintes digitales.

» L'Autriche vient de l'adopter, l'Espagne va le faire.

» En France, nous sommes arrêtés par la question du budget, et les malfaiteurs n'ont pour l'instant pas besoin de dissimuler leurs écritures. »

Il n'en reste pas moins que la communication de M. Solange Pellat est d'un grand intérêt.

Pierre BREHAC

Permanence à

H. BERTHÉLEMY

Membre de l'Institut

Doyen de la Faculté de Droit

pour "l'aspettò e visita"

Paris, rue Jean-Bart. 6

$$\begin{array}{r} 248 \\ - 228 \\ \hline 8 \end{array}$$

Wichtige der Grammatik

T. i. wenn er arbeitet  
ist ihm außer den zwei  
wollen in der Signat. S.  
wir effektivizing ist  
der momentane die ~~weise~~  
wollen der sie wohl  
nephos.

Mareil lae d'Argonne  
le 24 juillet 1929

de Monsieur le ami.

Tous ay du l'article que  
vous de paroisse dans le  
N. des Debats ne este lire.

Pour y l'oir l'y la lettre  
ci-jointe de M. Maurice  
Larocque auquel j'avois

recommandé à considérance.

Je vous prie de  
savoir que i este véritable  
peine mon fidèle et  
respectueux soutien à la  
nécessité toujours être  
cordialement à vous.

H. J. Allen

Le ne recherci. Tant que  
le 15 Octobre.

COUR  
DE  
CASSATION

Paris, le 26 mars 1929

Cher Monseigneur

Je m'excuse de ne vous avoir pas encore remercié de votre aimable envoi. Ce mot sera pour vous dire que j'ai mieux fait que vous écrire ; je me suis déjà servi de votre livre. Michaud et moi n'étions pas d'accord touchant l'importance à accorder au

style du nombre Deux mille  
érait avec une majuscule. Votre  
observation est arrivée à point  
pour montrer qu'un tel usage était fort long  
d'être exceptionnel.

Il est évident que des secours  
de ce genre, votre ouvrage va nous  
les prêter continuellement. Je ne  
saurais vous dire combien nous vous  
sommes reconnaissants de nous  
faire profiter de votre expérience.

Je viens de voir Bayle qui  
avait l'air assez ému parceque  
je ne sais qui lui avait dit

que nous nous apprêterez à  
foudroyer les empreintes digitales.  
Naturellement il ne m'a pas  
été possible de lui donner le  
monstre éclaircissement, mais le  
bruit qui court me paraît un  
peu étrange. Bayle lui-même  
en avait l'air le premier surpris.

Encore une fois merci, chez  
Monsieur. Et veuillez recevoir  
l'expression de mes sentiments de  
meilleure confraternité

F. Gebelin

**COUR  
DE  
CASSATION**

Paris, le 7<sup>er</sup> avril 1929

Cher Monsieur.

Je suis très touché que  
vous ayez bien voulu penser à  
moi pour un de ceux à qui  
Vous m'avez bien confié

la Société Féclat, d'où il était  
issu et dont il était la lumière.  
Nous considérons tous le fait naturel-  
lement comme nous étions très  
favorable. Voilà un type sévère  
qui s'était fourvoyé dans la  
bande. Il n'a pas pu y rester.

"ÉTUDES" du 5 octobre 1925. (Bibliographie, p. II6)

J. A. BRUTAILS.- "L'expertise judiciaire en écritures".  
Paris, Recueil Sirey, 1925. In-8, 148 pages. Prix: 12 francs.

M. BRUTAILS est chartiste de profession et membre de l'Institut  
Sa notoriété n'aurait pas besoin de ce rappel: dans le monde des érudits  
ses travaux l'ont classé depuis longtemps parmi les maîtres.

Dans une brève et intéressante préface, M. le Conseiller Henri  
JAUDON observe qu'un tel homme ne s'est pas abîmé en s'occupant d'ex-  
pertise en écritures. Et c'est vrai. M. BRUTAILS a élevé jusqu'à lui-c'est-  
à-dire au niveau d'une science et d'une probité très haute une opéra-  
tion dont la légèreté et la perversion de certains experts n'ont fait  
que trop souvent un instrument de chantage ou une arme de passion. Tout  
particulièrement, le petit volume sur l'"Expertise", par sa précision et  
sa clarté redoutables, met à néant les méthodes, dites scientifiques, du  
docteur LOCARD, auxquelles, dans ces derniers temps, une bruyante réclame  
avait attaché une importance fort imméritée.

L'ouvrage a quatre chapitres: L'état de la question; Des experts  
en écriture; Le relevé des faits graphiques; L'interprétation des faits  
graphiques. De nombreuses figures sont jointes au texte.

Mêlé, par ses fonctions d'expert-juré, à de nombreux procès, M.  
BRUTAILS n'est pas seulement un théoricien, mais un praticien. Autant que  
personne, il connaît les difficultés de son art; et c'est un point auquel  
il revient souvent, dans son livre, pour recommander la prudence. Je note-  
rai que, pour suivre, sans y manquer jamais, les lois de cette prudence, il  
ne suffit pas d'être avisé; il faut être honnête.

D'honnêteté et de sagacité, le livre de M. BRUTAILS est un  
modèle.

Paul DUDON.

27 Mars 27.

Moy cher ami,

je viens d'achever  
la lecture de votre remar-  
quable travail et de vous  
remercier de me l'avoir  
offert, je tiens à vous  
en féliciter.

Mais savez-vous ce  
qui s'en dégage? Une  
peur folle de voir  
soy fort soumis à  
une expertise en  
suite.

Tant de conditions  
à remplir pas very

expert; si peu d'experts  
capables d'apprendre saï-  
nement; une telle in-  
certitude dans les mo-  
yens de contrôler et  
d'examiner; en un mot  
une science si peu égale.

Ah si tous les  
experts étaient comme  
vous! Puisse votre  
cri d'alarme être  
entendu, et que choisi  
plus judicieusement  
service dans les  
désignations d'exp-  
erts.

Les avocats se  
serviront de votre

être pour ~~les~~ courrier  
d'éloge dans certaines  
de vos expertises, pour  
vous combattre et vous  
mettre en opposition  
avec vous même dans  
d'autres. C'est ce qui  
avira tous le pouvoir  
à des avocats qui  
ont écrit et pris  
parti dans certaines  
querelle de principes  
mais vous êtes  
de toute à vous de  
faire, on le sait.

Donc merci  
et bravo. J'ose à  
peine après cela  
vous offrir ma mo-

deuxième énumération.  
Mais tant ! allons-y tout de même.

A vous cordialement

M. Jules

56, RUE D'ASSAS

PARIS (VI<sup>e</sup>)

Le 30 Juillet 1925



cher Monsieur et ami,

Je m'étais chargé de  
l'envoyer de G. de Débatz.

Je vous envoie la lettre  
ci-jointe qui vous  
expliquera le retard. Il  
est inutile de me la renvoyer.

Family painter.  
One admirable piece  
more & I shall be repaid  
I enclose a mezzotint  
of yours in cordial regards  
Yours

J. H. Johnson

29 juillet 27

JOURNAL DES DÉBATS

17, Rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois

PARIS - 1<sup>e</sup>

R. C. Seine N° 93.892

Monsieur M. Garcon,  
qui a été absent, n'a le  
lire le M. Bratay que depuis  
longtemps. Je l'ai vu hier.  
Il a la l'arrache et sera  
un pamphlet dans le  
courant d'aujourd'hui.

Compliments très-respectueux

Gounseux

Paris, le 18 mars 1925

Bien cher capitaine et ami,

Depuis dimanche, j'ai en mains votre petit livre, et, bien que je n'aie pu qu'en amorcer la lecture, je ne veux pas tarder davantage à vous renouveler de ma l'avois adressé au sortir de la presse et de la pensée trop aimable que vous avez eue d'attention, dès les premières pages, aux hommes à votre travail. Si je ne peux pas vous en grossir, c'est parce que vous l'avez parfaitement fait avec au moins plusieurs autres et que, cette musicale solidarité, c'est aussi notre force.

Parlons de lui. Il est petit, mais il se présente bien. Il est fait pour être un livre de chevet. Il est d'abord très bien présenté et votre modicité n'en faurait suffisir : la touche à la faudra

est delicate, c'est bien le tr. qui en venait. L'hymne à l'ordre de Chartres, tant sur cette planis que sur la finale, est d'une élégance que je jugeai.

L'aspect typographique est excellent, les planches intercalaires bienvenues, n'a-t-il semblé en leur favorit?

Quant au fond, j'ai besoin de vous écrire, car je n'aperçois, aux premières pages, que vous l'ayez reproduit. Je vous en reparlerai donc.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je réponds très volontiers, à la priorité où elle me paraîtra, à la proposition que vous me ferez, au vu qu'à vos conférences, en vue d'une édition future. Maintenant que le fondement est pris - et si une félicité de vous

y avois encouragé, nous nous devons tous d'apporter dans notre partie à l'édifice : chaque fois apportera sa suggestion, que nous adresserons au maître de l'œuvre. Je ne doute pas que nous ne soyons tous d'accord là-dessus : j'en parla à nos confères l'an après dernière.

J' suis bien fâché de vous avoir dérangé au bureau aux pires avec vos douleurs et pas de veux pour que le belle taitur contribue à vos malaises.

Croyez, je attends le plaisir de vous donner l'impression de ma lecture intégrale, aux sentiments bien cordialement déposés de votre amitié.

Très affectueusement  
P. J. Paule



REPUBLIQUE



EXPOSITION INTERNATIONALE  
DES ARTS DÉCORATIFS  
INDUSTRIELS MODERNES

PARIS - AVRIL - OCTOBRE 1925

Lionel A. Bentail,  
Membre de l'Institut,  
Architecte de la Gironde  
13-25, rue d'Aviau  
Bordeaux

SOCIÉTÉ  
DE  
L'ÉCOLE DES CHARTES

19, rue de la Sorbonne  
PARIS V<sup>e</sup>

Paris, le 6 avril 1925

Mon cher Confrère

À ce sujet votre volume "l'expédition  
judiciaire en écritures", je vous en remercie bien vivement.  
Mais si je vous présente l'ouvrage que j'ai donné au grand  
Séminaire, qui nous sera d'un très grand service, ce qui  
est un ouvrage le mieux fait pour montrer combien  
est grande la tâche de l'expert, et combien est élevé  
le sentiment qu'il doit avoir de la mission. Nul  
plus que vous ne percevrez à faire.

Veuillez croire,

Mon cher Confrère, a l'expression de mes sentiments le plus  
dévoués

Léonard

Les arangées ont l'écriture  
plus petite, avec plus d'  
irrégularité dans l'appareil  
des mots et des lignes,  
que dans leur direction.

Grisans. fermé  
l'écrit. et le correct.  
f. 154

Tarfa —  
Ull. Hibent —  
Maxwell —  
Grouper or Rivot —  
Spoon —  
Bassie —  
Gannet —  
Korok —  
Marie —  
Liaison q. —  
Bantie —  
Rouge —  
Mme Poubelle.  
Larvivier. —  
~~Angle~~  
Furon. —

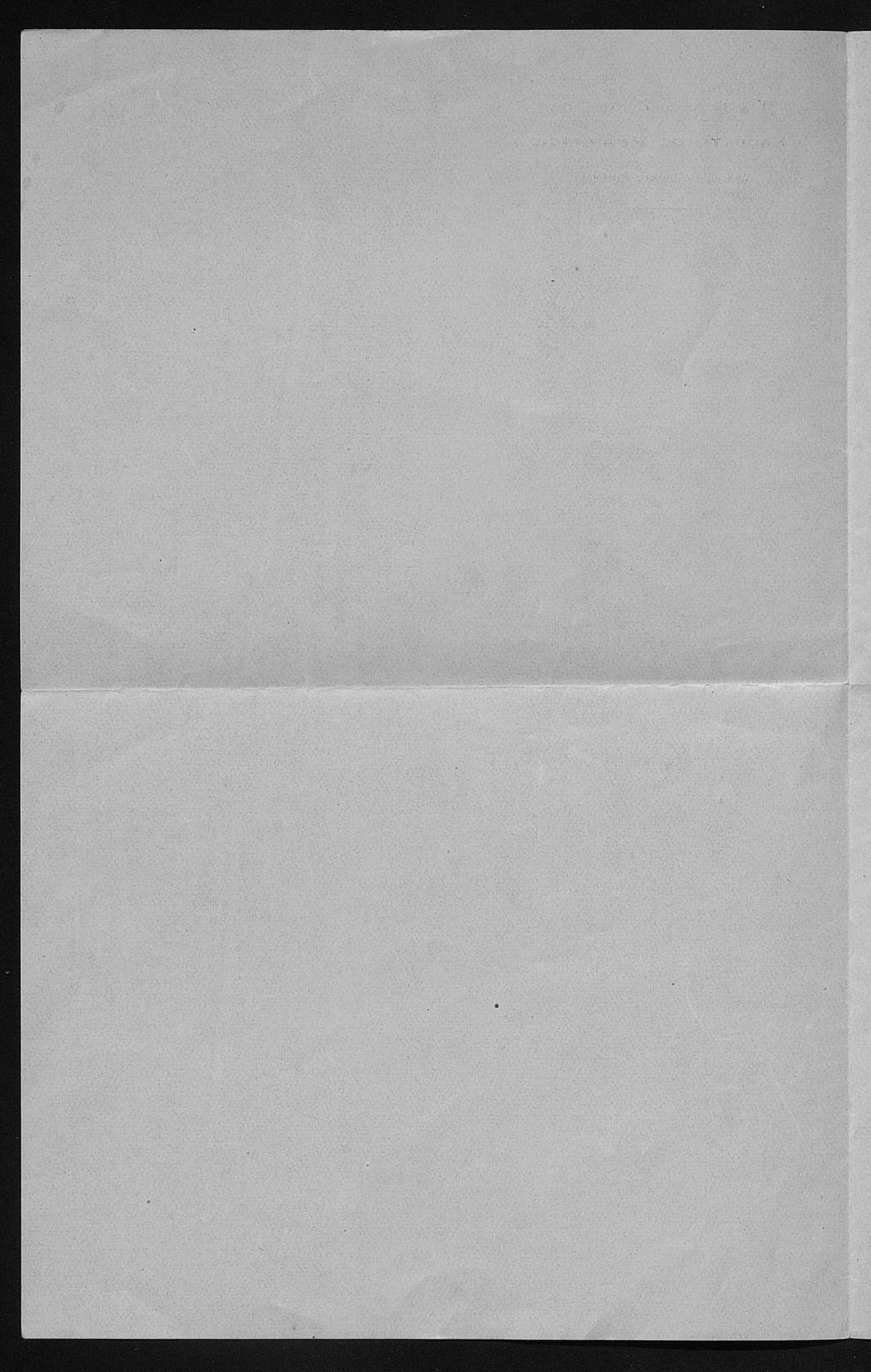
Vive la Ré. de  
l'opposition et de  
l'oppos.

15 Janv 1926

Mon cher Collègue.

Je crois que la seule expérience d'ordre physique à faire serait l'examen de la pièce fossilisée à la lumière ultra-violette qui permettrait peut-être, non de photographier, mais de lire le numéro marqué par la fabrique. J'envisage.

Vous trouverez dans le dernier numéro des Annales des Paléifications un article où je donne toutes les indications nécessaires pour mener à bien cette



opération qui pourra être  
aisement faite dans le  
laboratoire de votre éminent  
Collègue Bergognie.

Dans l'espérance que ce  
renouvellement pourra me être  
de quelque utilité croirez  
à mes meilleures salutations.

Bonap. Daudet

Si cette expérience donnait  
un bon résultat, je vous serais  
reconnaissant de me la faire  
communiquer.

Peut-être votre article  
interviendra-t-il l'Archiviste  
par l'applications possible des rayons

retirements aux moments  
determinés par le Temps.

# Occitania

Réunion des Librairies

MARQUESTE et BOUQUET-MORAINVILLE  
7, rue Ozenne, 6, passage Verdeau,  
TOULOUSE PARIS (9<sup>e</sup>)

Livres neufs et d'occasion

Imprimerie, Edition, Dactylographie

Papeterie, Stylos, Reliure

Mobilier et Matériel Médical

Achat de Bibliothèques au maximum

E.-H. GUITARD  
Archiviste-Paléographe  
Expert près les Tribunaux

## MAISON DE TOULOUSE

(ANCIENNE LIBRAIRIE MARQUESTE)

TOULOUSE 7, rue Ozenne  
Téléphone : 15-54  
Chèques postaux : 44-58  
I. R. C. : 3589  
Le 8/5/28

Monsieur J.-H. Brétailly  
Bordeaux

Cher Maître,

ayant lu l'autre jour un prospectus de Paixot annonçant votre volume "L'expertise en écritures", je me suis hâte d'en commander plusieurs exemplaires, d'en lire un et... d'en vendre 3 en 2 jours.

Vous n'en sautez pas, j'ai été fortement intéressé par cette lecture et je suis d'accord avec vous of la très grande majorité de points, je devrais dire of l'unanimité. Vous êtes rose pour l'Ecole de Chartes, "où sans y songer...." et ce brave Locard peut s'estimer content... permettez-moi seulement de regretter l'absence d'une bibliographie à ce propos. Consultiez-vous le "Mémoire à consulter des magistrats, avocats, avoués, hommes d'affaires, si la méthode consiste à viciuse des expertises en écritures suisse

jusqu'à ce jour et sur l'intronisation heureux de la science graphologique pour découvrir le vrai en matière d'écritures contestées, avec de nombreux auto-graphes - exemples, par J. H. Nichon."

Cela m'a l'air un peu ancien.  
Commentez-vous cela et nos collections?

J'ai appris que M. Longchamp à quitter la rue l'Aviau. Resterez-vous à Bordeaux ? Ou viendrez-vous à Paris ? Dans ce dernier cas j'aurais le plaisir de vous voir plus souvent. Retenez mon adresse parisienne : 6 passage Verdeau (Faub S-M<sup>artre</sup>).

Je vous envoie, cher maître, toutes mes complimenter pour votre manuel qui me sera précieux (j'ai en ce moment 3 expertises à ce chantier) et reconnais l'apprécier de mon sincèrement le meilleur.

M. Guittard

La Réole, le 16 Oct. 1929.

Monsieur l'Archiviste,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre étude sur la "Graphométrie et l'expertise en Ecritures". Je vous remercie beaucoup de votre courtoisie qui présente, pour les magistrats du Parquet, un intérêt capital.

J'ai en outre, été très touché de votre délicate attention.

Croyez, Monsieur l'Archiviste, à l'expression de mon très profond respect.

François Brizais  
Procureur de la République à La Réole

Mensur  $\Sigma$

hierbt die  $\Sigma$

On comprendra  
Mensur = plus  
perche; moins perche